



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 mai 2021 ----- PROCES-VERBAL

Le 17 mai deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur ROMERO Cyril**, Maire.

Date de la convocation : 11 mai 2021

Conseillers en exercice : 15

Sont présents André TOUGE, Cyril ROMERO, Alain HERVE, Olivier LARRIEU, Dominique MEHEUT, Jean-Claude GAUDON, Angélique TROTTIN, Adrien COMMERE, Christophe MIRLEAU, Christine POIRIER, Arlette GASPARD, Emilie LUNARDI

Absents excusés : Naïma CAUSSE, Myriam CHABANON.

Procurations :

Absents : Alain DELOM.

Secrétaire de séance : Dominique MEHEUT.

Ordre du Jour

- Desserte en énergie électrique Lot « Le Levant du Buguet » -
- Emprunt Médiathèque - Mairie –
- Enfouissement ligne électrique route de Brignemont –
- Opposition au transfert du PLUI –
- Personnel : recrutement –
- Syndicat Mixte 3 Vallées : fourrière animale –
- Subvention exceptionnelle Foyer Rural –
- Demande de subvention RETABLE –
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 13 Avril 2021. Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Desserte en énergie électrique Lot « Le Levant du Buguet »

Mr le Maire nous informe :

- Que le devis pour desservir en énergie électrique le lotissement « Le levant du Buguet » s'élève à 5 004.00 € ht. Une aide de 2 201.60€ ht du SDEG (Syndicat Départementale d'Energies du Gers) et un reste à charge pour la commune de 3 302.40€ ht.
- Qu'une gaine sera mise en plus dans la tranchée, elle sera raccordée sur le réseau de l'éclairage public de la commune au moment de la rétrocession de la voirie à la mairie et permettra l'économie d'un compteur électrique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix valide le devis avec un reste à charge pour la commune de 3 302.40€ ht.

Emprunt Médiathèque - Mairie

En vue d'augmentations des taux d'emprunts, Mr le Maire a demandé à plusieurs organismes bancaires de faire des simulations de prêts.

Mr le maire nous détaille les propositions de la Caisse d'Epargne, de la Banque Postale. Le Crédit Agricole est écarté car les taux sont plus élevés.

Pour un montant d'emprunt de 160 000.00 € à taux fixe

Sur 15 ans :

- Caisse d'Epargne : un taux de 0.77% et 160 € de frais de dossier
- La Banque Postale : un taux de 0.80% et 200 € de frais de dossier

Sur 20 ans :

- Caisse d'Epargne : un taux de 0.96% et 160 € de frais de dossier
- La Banque Postale : un taux de 1.02% et 200 € de frais de dossier

Pour info : le Crédit Agricole (pour les mêmes conditions) nous propose un taux de 1.12% sur 20ans avec 400 € de frais de dossier.

Mr le Maire nous demande l'autorisation d'affiner les simulations auprès de la Caisse d'Epargne et de La Banque Postale et de retenir la meilleure proposition pour un prêt de 160 000€ à taux fixe pour une durée de 20 ans. Et ainsi, les taux seront figés.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à l'unanimité, à Mr le Maire de procéder aux demandes de prêts et de retenir la meilleure proposition.

Enfouissement ligne électrique route de Brignemont

Mr le Maire nous informe que le Syndicat d'Electrification va remplacer une ligne aérienne du début de la route de Brignemont jusqu'au niveau du bâtiment communal. Trois poteaux béton qui supporte l'éclairage public seront supprimés.

L'enfouissement d'une nouvelle ligne a pour objectif, l'alimentation des nouvelles constructions de la Chicoue.

Le syndicat nous soumet un devis pour la pose de trois candélabres en remplacement pour un montant de 6069.33 avec une participation du SDEG de 1820.80 € (30 %) donc avec un reste à charge pour la commune de 4248.53 €.

Mr le Maire nous demande de valider la pose des 3 candélabres sur la route de Brignemont.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix valide la pose des candélabres route de Brignemont pour un restant à charge à la commune à 4248.53 €.

Opposition au transfert du PLUI

Mr Le Maire nous fait savoir qu'il faut voter avant le 1^{er} juillet 2021 pour s'opposer au PLUI.

Il nous rappelle les modalités : Si au moins 25% des communes membres de la Communauté de Communes représentant 20% de sa composition s'oppose avant le 1^{er} juillet 2021 au transfert du PLUI, le transfert n'intervient pas ».

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix s'oppose au transfert du PLUI.

Personnel : recrutement

Mr le Maire nous rappelle que lors du dernier conseil municipal, il nous avait informés que la commune pouvait prétendre à des emplois aidés PEC (Parcours Emploi Compétences). Une aide pouvant aller jusqu'à 80%.

Pour que la commune recrute, même un emploi aidé, il est impératif d'ouvrir le poste correspondant à la catégorie et la fonction de l'emploi.

Mr le Maire nous propose l'ouverture d'un poste au service technique pour une durée de 20 h semaine.

Après concertation, le conseil municipal à l'unanimité des voix autorise l'ouverture du poste au service technique pour une durée de 20h semaine.

Syndicat Mixte 3 Vallées : fourrière animale

Mr Le Maire fait lecture d'un courrier reçu du Syndicat Mixte 3 Vallées nous informant que les communes de Castelnau-d'Arbieu, Gavarret sur Aulouste, Lalanne, Sauveterre et Gimont veulent adhérer au syndicat dans le domaine de la Fourrière animale.

Mr Le Maire nous rappelle que les communes membres sont obligées de délibérer pour accepter les communes voulant y adhérer.

Le conseil municipal à l'unanimité donne avis favorable aux demandes d'adhésion au syndicat Mixte 3 Vallées dans le domaine « Fourrière animale pour les communes de Castelnau-d'Arbieu, Gavarret sur Aulouste, Lalanne, Sauveterre et Gimont.

Subvention exceptionnelle Foyer Rural

Mr le Maire nous rappelle que l'association « Foyer Rural » avait mis à disposition de la commune un barnum qui avait pris place devant le cabinet médical et y est resté plusieurs mois jusqu'à ce qu'un fort orage le déloge et le rend inutilisable.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle au Foyer Rural pour remplacer le barnum détérioré sur la base de la facture d'un montant de 669 €, que Mme Laura Magne, présidente du Foyer Rural, lui a transmise.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve la subvention exceptionnelle d'un montant de 669 € en faveur de l'association Foyer Rural de Cologne.

Demande de subvention RETABLE

Mr le Maire nous informe qu'un RETABLE de l'église de Cologne est très endommagé. Deux Ateliers dans le Gers ont les compétences pour faire ce travail.

Un montant de 8100 € nous est demandé pour faire le diagnostic qui est peut être subventionné.

Mr le Maire nous demande de l'autoriser à faire toutes les demandes de subvention qui lui sera possible d'obtenir.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix, autorise Mr le Maire à faire toutes les demandes de subvention.

Questions et informations diverses

- Mr le Maire nous fait savoir qu'il vient de recevoir l'accord de la préfecture pour transférer les bureaux de vote pour les Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin prochain à la salle polyvalente. Il nous demande de prendre rang pour les créneaux horaires pour la tenue des urnes. Mr le Maire nous informe que si dans notre entourage des personnes veulent tenir les urnes, elles pourront être vaccinées en priorité. Tous les renseignements leurs seront délivrés à la mairie.
- Mr le Maire nous fait lecture d'un courrier de la famille Hervé remerciant le Maire et le conseil municipal du soutien reçu lors des obsèques de Josiane Hervé.
- Angélique Trottin informe le conseil municipal qu'il est difficile de tourner à gauche sur la Rue Max Laborie en venant de la rue du Foirail.
- Mr le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à la journée citoyenne.
- Angélique Trottin fait un point sur Le CMJ, elle rencontre les jeunes candidats qui sont au nombre de 8, pour une éventuelle élection à la rentrée de septembre.
- Mr le Maire nous rappelle que Cologne s'est inscrit pour obtenir le label « Petites cités de Caractère » le 9 juin de 13h 30 à 18 h se tiendra la journée d'homologation.

Fin de la séance à 22 h 15.